



Année 2023/2024 – sortie n°580 – 18/28

Garnay

1



Nos parcours vont se dérouler principalement sur les communes de Garnay et Tréon avec une petite incursion sur Vernouillet et Garancières (pour le grand parcours). Dans la vallée de la Blaise, nous emprunterons un tronçon du GR351 qui conduit de Dreux à Senonches et pour venir de Dreux, sans doute avez-vous remarqué l'aménagement de la liaison routière avec la création d'une voie cyclable.

Garnay (Eure-et-Loir, 973 garnetais (-es) en 2021)

Le village est construit au fond de la vallée, au bord de la Blaise que tous les parcours traversent deux fois. Le territoire de la commune s'étend de part et d'autre de la rivière. Autrefois diverses déviations de la Blaise y alimentaient des moulins, et notamment le « ruisseau du Trou à l'Âne » qui rejoint le cours principal de la Blaise sur le territoire de Vernouillet.

Le château de Marmousse

Visible au départ et au retour des trois parcours, il est la propriété de la famille Thureau Dangin et ne se visite pas.

Nous allons longer le domaine du château en passant le long de la Garenne. À l'origine, une garenne est un espace réservé à certaines espèces de gibier et où les animaux peuvent trouver pâture.



Les lavoirs



Au retour, en retraversant la Blaise par le pont routier, on peut remarquer deux lavoirs qui se font face.

À la fin du XVIII^{ème} siècle un besoin d'hygiène croissant se fait sentir et on voit apparaître les premières constructions de lavoirs. Une loi du 3 février 1851 est votée et crée un crédit spécial pour subventionner à hauteur de 30 % la construction des lavoirs !

Après une longue période d'abandon, ces deux lavoirs viennent d'être restaurés. y compris le plancher de l'un d'eux qui monte et qui descend pour s'adapter au niveau de l'eau. Ils ont été aussi fermés par des grilles dont les clés sont détenues par la mairie !

Voir : article dans Echo Républicain du 22 novembre 2021.



Lieu-dit et ferme du Défaut

D'où vient ce toponyme un peu particulier...D'après Bernard Hémerly sur son blog : « Défaut = mot normand = terre, bois, garenne ou étang dont l'usage est seulement permis à ceux à qui le propriétaire l'accorde.

Voir : <http://hemerybernardlouis.e-monsite.com/pages/page-147.html>

À noter le sens du mot « défaut » en vénerie : les chiens tombent en défaut lorsqu'ils ont perdu la voie. Ils relèvent le défaut lorsqu'ils retrouvent la voie. (Voie : odeur laissée par l'animal de chasse sur son passage. Par extension, tout élément permettant d'identifier son passage : traces, empreintes, ...)

Le moulin à foulon

Le grand parcours passe à côté du pré le long de la Blaise qui porte ce nom, mais il ne reste aucune trace du moulin. Un moulin à foulon est un mécanisme (mû le plus souvent par un moteur hydraulique) servant à battre (ou fouler) la laine tissée (drap) dans de l'argile dégraissante (dite smectique) pour l'assouplir et la dégraisser. Il pouvait aussi servir pour les cuirs et peaux. Le moteur hydraulique entraîne un arbre actionnant une batterie de maillets, placés en position de bascule au-dessus des cuves à drap ou autre textile (mais utilisé aussi pour le tannage des peaux).

Tréon (Eure-et-Loir, 1430 hab. en 2021)

Nous ne ferons que parcourir la rive gauche de la Blaise, assez loin de la rivière (elle coule vers le nord !) sans rentrer dans le village de Tréon, principalement établi sur la rive droite. Tréon, qui était une ancienne seigneurie, portait avant 1080 le nom de *Treionis vicus*. Ce fut en effet un village gallo-romain d'importance, situé entre la Blaise et la route reliant Paris au Mans.

Fortisle

Le nom du hameau pourrait venir du Moyen-Age, pour nommer une seigneurie avec un château-fort établi sur un îlot entre deux bras de la Blaise. Le hameau est juste à la limite entre Garnay et Tréon mais essentiellement sur Tréon.

Le chemin de la Comtesse

Nous allons l'emprunter (grand et moyen parcours) pour revenir vers notre point de départ, mais dans l'autre sens il mène tout droit à Crécy-Couvé où il y avait le château d'une célèbre marquise ! alors de quelle comtesse s'agit-il ?

La future autoroute A154 ?

Le tracé publié dans l'Echo Républicain du 16 nov. 2016 et reproduit ci-contre ne manquera pas de modifier demain le paysage de notre parcours de ce jour, mais est-il encore valable – et savez-vous quand démarrera le chantier ? (s'il démarre un jour ?) Pour rappel, ce projet a été initié dans les années 80 !

